

## Remarques sur la notion d'anaphore

Francis Corblin

Volume 15, numéro 1, 1985

Syntaxe et Sémantique des connecteurs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602553ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602553ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Corblin, F. (1985). Remarques sur la notion d'anaphore. *Revue québécoise de linguistique*, 15(1), 173–195. <https://doi.org/10.7202/602553ar>

Résumé de l'article

Le terme d'anaphore est très souvent utilisé pour la description des chaînes de référence dans les langues naturelles. L'article essaie : 1) de dégager les propriétés empiriques qui motivent le recours à cette notion pour les groupes nominaux libres du français; 2) de montrer les difficultés qu'on rencontre pour délimiter l'extension du concept; 3) de suggérer un principe explicatif qui permette de justifier l'unité et la diversité des phénomènes anaphoriques, et en autorise l'analyse contrastive. L'esquisse d'une typologie pour les formes libres dites traditionnellement pronominales est proposée en guise d'illustration, qui semble confirmée par les deux dislocations ( en *N'*, et en *de N*) du français.

## REMARQUES SUR LA NOTION D'ANAPHORE\*

Francis Corblin

Une forme possible de lien entre les propositions d'un texte est constituée par ce qu'on pourrait appeler des chaînes de référence. Dans les fragments qui suivent, les maillons de quelques chaînes sont mis en relief :

- (1) **Un trapéziste** — l'art que ces acrobates exercent dans les airs sous le dôme des grands music-halls est, on le sait, un des plus difficiles auxquels l'homme puisse s'élever, — **un trapéziste**, poussé d'abord par la seule ambition de se perfectionner, puis par une habitude devenue tyrannique, avait organisé **sa** vie de telle sorte qu'**il** pût rester sur **son** trapèze nuit et jour aussi longtemps qu'**il** travaillait dans le même établissement. Des domestiques se relayaient pour pourvoir à tous **ses** besoins, qui étaient d'ailleurs très restreints; ces gens attendaient sous le trapèze, et faisaient monter ou descendre tout ce qu'il fallait à **l'artiste** dans des récipients fabriqués à cet effet.

F. Kafka (*Premier chagrin*)

- (2) (...) Ce n'était pas la figure énigmatique d'Ivana qui m'apparaissait maintenant dans la nuit de mes paupières closes, mais **une charmante tête blonde, aux yeux d'un bleu céleste, au sourire en fleur, au front virginal.**

**Cette pureté** m'avait séduit sans qu'**elle** s'en doutât, **la chère enfant**, par un beau matin de printemps où il y avait du soleil nouveau sur les quais et dans les boîtes des bouquinistes.

---

\*Je remercie les membres du comité de lecture de la *Revue québécoise de linguistique* dont les remarques m'ont aidé à rédiger le texte définitif de cet article.

Elle était accompagnée de sa bonne vieille maman qui lui cherchait je ne sais quel livre de classe dont elle avait besoin pour passer ses examens. Cela avait dix-sept ans. Cela n'avait jamais quitté les jupes de sa mère. Cela habitait dans le quartier. Cela n'était point pauvre, mais honnête. Situation modeste, excellente famille, mœurs irréprochables, un héritage de vertus. Cela ignorait toutes les horreurs de la capitale. J'épousai ...

G. Leroux (*Le Crime de Rouletabille*)

- (3) (...) Ceux qui programment en LISP en parlent souvent avec passion. Pour eux, si LISP a subsisté, ce n'est que justice car : LISP est net, LISP est puissant, LISP est flexible, LISP est malléable à merci. bref : «LISP is beautiful».

H. Farreny (*Programmer en LISP*, Masson, Paris 1984)

On appelle donc *chaîne de référence*<sup>1</sup> une suite d'expressions d'un texte entre lesquelles l'interprétation établit une identité de référence. On conçoit que ces constructions intéressent au plus haut point et les théories de la référence, et les théories du discours ou du texte. Pour les premières, il est plausible d'admettre que l'identité de référence peut apprendre quelque chose sur la référence; c'est dans cette perspective par exemple que C. Chastain (1975) cherche à déduire des relations qui s'établissent au sein du discours un modèle pour concevoir la référence singulière. Pour les secondes, l'identité de référence entre des termes successifs structurellement indépendants constitue la relation la plus patente et la plus répandue dans une suite qu'on reconnaît empiriquement comme discours ou texte. La théorie syntaxique quant à elle traite au moyen de modules spécifiques, les axiomes de liage<sup>2</sup>, des phénomènes internes à des domaines locaux qui concernent également l'identité de référence.

S'il est vrai que l'identité référentielle s'étudie de divers points de vue, une constante vaut d'être soulignée : la plupart des développements sur la question utilisent comme terme primitif la notion d'«anaphore», catégorie

1. Z. Vendler (1967, p. 63) analyse certaines de ces suites sous le nom de chaînes d'identification. C. Chastain (1975) distingue des chaînes *anaphoriques* et des chaînes de référence. Le terme de Chastain est ici utilisé comme terme générique commode pour repérer tous les cas où il y a identité de référence. Les exemples (1-3) ont été choisis surtout pour mettre en avant la diversité des configurations capables de maintenir une référence dans un texte.

2. Voir notamment N. Chomsky (1981, 1982).

spécifiquement linguistique à deux titres, puisqu'on l'invoque seulement pour les langues naturelles, et qu'on la suppose reconnue et utilisée depuis longtemps par les grammairiens<sup>3</sup>. Voici par exemple comment C. Chastain introduit ses «chaînes anaphoriques» :

- (4) Les grammairiens parlent parfois d'*anaphore*, terme par lequel ils désignent le genre de rapport qui vaut entre, par exemple un pronom et son antécédent. Appelons «*chaîne anaphorique*» une suite de termes singuliers apparaissant dans un contexte tel que si l'un d'eux réfère à quelque chose, alors tous les autres réfèrent à cette chose.

(op. cit., p. 204-205)

C. Chastain ajoute cependant, non sans raison, que le terme semble employé de manière «assez lâche», et il n'est peut-être pas inutile de tenter une mise au point. Pour ce faire, il faudrait répondre aux questions qui suivent :

- 1) — Pourquoi parle-t-on d'anaphore à propos de certaines relations d'identité référentielle? (Quelle différence empirique manquerait-on si on décidait de se passer d'une telle catégorie?)
- 2) — Dans quel cas exactement dit-on qu'il y a anaphore? (Comment limite-t-on l'extension de cette notion?)
- 3) — Quel schéma explicatif peut-on proposer pour rendre compte de phénomènes de cet ordre?

On envisagera ici quelques réponses à cette série de questions, en essayant d'en dégager les conséquences pour l'analyse linguistique. La discussion portera uniquement sur l'anaphore dite «libre»<sup>4</sup> en français. Pour ce qui suit, il doit donc être bien clair que nous ferons des termes un usage traditionnel, et non un usage conforme à la théorie du liage<sup>5</sup> : «anaphore» ne

3. Parmi bien d'autres, citons M.A.K. Halliday et R. Hasan (1976), et K. Stenning (1978) qui introduisent la notion d'emblée.

4. Cf. J.C. Milner (1982, p. 363) : «La notion traditionnelle est celle d'une relation entre deux termes. On distingue de ce point de vue entre une anaphore libre, qui est insensible aux contraintes du sujet spécifié et des phrases finies, et une anaphore liée, qui est sensible à ces contraintes. La première relation ressortit au discours en tant qu'il excède les limites de la phrase. La seconde relation ressortit exclusivement à la phrase : ainsi, un pronom usuel tel que *il* peut avoir un antécédent situé dans une phrase distincte, ou même une réplique différente dans un dialogue. En revanche, le réfléchi ne peut avoir pour antécédent qu'un terme situé dans la même phrase.»

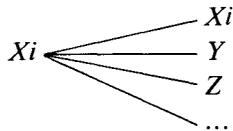
5. Pour la théorie du liage on le sait, «pronominal», «pronom», «anaphore» (anglais «anaphor») sont des termes techniques mentionnés dans les axiomes de liage «A» et «B»; cf N. Chomsky (1981, 1982).

s'applique qu'à un *rapport* entre deux termes (jamais à une forme), l'un des termes du rapport est dit «anaphorique», et le rapport du pronom *il* à son antécédent est considéré comme exemple typique de la relation visée.

1 - Une langue naturelle comme le français permet donc d'établir des relations d'identité référentielle entre les termes d'un segment linguistique. Deux propriétés remarquables du phénomène sont à noter d'emblée :

A — *Il n'existe pas de système linguistique unifié pour l'identité de référence.*

Considérons par exemple un nom propre Xi; plusieurs types de groupes nominaux pourront apparaître dans une chaîne de référence inaugurée par Xi : Xi lui-même, des groupes nominaux définis, démonstratifs, pronominaux et nuls<sup>6</sup> notamment, ce qui correspond au schéma :



Une référence étant constituée, il n'y a donc pas une et une seule forme capable de la mentionner à nouveau. Même l'identité formelle (Xi ...Xi) n'est pas une configuration uniformément interprétable par identité référentielle. Il se peut, on le sait, que l'identité formelle soit plutôt associée à une différence de référence; c'est notamment le cas pour la répétition littérale d'un indéfini : comme l'a noté Quine (1960, p. 169)<sup>7</sup>, si *J'ai vu le lion et tu as vu le lion* suppose identité, *J'ai vu un lion et tu as vu un lion* ne suppose rien de tel.

B — *L'interprétation par identité référentielle ne semble définitoire pour aucune forme linguistique.*

Existe-t-il une forme du français qu'on devrait définir grâce à une formule comme «F répète nécessairement la référence associée à F', F' étant une forme linguistique du même segment»? Aucune des formes en cause

6. Le dernier maillon de la chaîne repérée dans l'exemple (2) supra est bien en quelque manière une position syntaxique effectivement interprétable, dans laquelle ne figure aucun élément lexical; on peut donc la dire *nulle*.

7. Sur ce point, voir également D. Kaplan (1972, p. 230), et C. Chastain (1975, p. 207).

dans les exemples (1-3) supra ne répond à un tel signalement, et il ne s'applique en fait à aucune des formes libres crucialement impliquées dans la constitution des chaînes de référence. Au contraire, il est connu que les mêmes termes peuvent reprendre la référence d'un terme effectif antérieur, ou bien désigner un objet du contexte d'usage<sup>8</sup>. Même si l'expression «renvoyer à» peut s'appliquer à ces deux rapports (à un objet, à une expression), il faut nettement les distinguer et observer que le français ne cantonne aucune de ses formes dans l'expression d'une identité référentielle vis-à-vis d'un terme antérieur.

(A) et (B) indiquent qu'une langue naturelle telle que le français obtient l'identité référentielle entre des expressions comme produit possible de relations multiformes (A), et non spécialisées (B); cette caractérisation négative s'impose très nettement dès qu'on compare le traitement de l'identité référentielle dans les langues naturelles et dans les langages formels. Il est d'ailleurs beaucoup d'autres manières de développer (B). On a par exemple souvent remarqué qu'une forme qui admet l'interprétation par identité, telle le pronom, pouvait ne pas désigner le même segment du réel que son antécédent; (5) est un exemple du phénomène :

- (5) Marie met son salaire à la banque, et Jeanne **le** dépense aussitôt.

*le* peut désigner le salaire de Marie ou bien celui de Jeanne. En outre, on sait que les mêmes formes (pronoms ou positions nulles) sont associées à des relations impliquant l'identité de référence et à des relations qui impliquent peut-être identité, mais non de référence, comme dans (6) :

- (6) Marie était mariée, mais Jeanne ne l'était pas.

De ces faits bien connus, on doit seulement conclure que l'identité référentielle ne correspond pas à une catégorie de langue, et qu'anaphore et identité référentielle sont deux notions distinctes.

2 - Ceux qui usent du terme *anaphore* s'accordent sur plusieurs points : l'anaphore est un rapport entre des expressions linguistiques et il s'agit d'un rapport dissymétrique entre un terme, dit en français *anaphorique*, et un

---

8. Halliday et Hasan (1976) utilisent pour cette dualité le couple de termes isomorphes *anaphore* (renvoi à une expression), *exophore* (renvoi direct à la situation d'énonciation).

*antécédent* ou «source»<sup>9</sup>. Cela vaut aussi bien pour l'anaphore liée que pour l'anaphore libre. En français, le pronom *il* est toujours classé parmi les anaphoriques libres, et sert presque toujours d'exemple-type permettant d'identifier la relation<sup>10</sup>. Bien que l'extension du concept ne soit pas toujours discutée explicitement et qu'on observe en cette matière des divergences, certains groupes nominaux ne sont jamais inclus dans la classe des anaphoriques : les formes de première et seconde personne (*je, tu*), les noms propres, les indéfinis.

Si on laisse de côté les indéfinis, pour lesquels il existe une place privilégiée dans les chaînes de référence (la première), on constate que les deux autres types de segments, tout comme *il*, peuvent apparaître comme n-ième terme d'une chaîne de référence. La notion d'anaphore semble en fait utilisée pour distinguer la nature du lien qui unit *il* au terme qui le précède dans une chaîne de celui qui unit *je* et un nom propre à un éventuel prédécesseur dans une chaîne; la notion sert par exemple à opposer la chaîne repérée en (3), dans laquelle les occurrences de «LISP» ont seulement un prédécesseur, et la chaîne repérée en (1), dans laquelle on perçoit le prédécesseur de *il* comme un antécédent ou source. L'anaphore, relation de dépendance orientée, s'oppose à la coréférence, relation symétrique d'identité référentielle entre des termes interprétables indépendamment l'un de l'autre<sup>11</sup>, soit schématiquement :

(A) ANAPHORE

Pierre est venu. Il repartira demain.

9. L. Tesnière (1959, p. 86-87) indique pourquoi il préfère la seconde dénomination à la première : «Malheureusement, le terme *antécédent* a l'inconvénient de désigner le mot en question, non d'après sa nature, qu'on ne recherche même pas, mais d'après sa position, qui est sujette à toutes les variations que lui impose l'ordre linéaire de la chaîne parlée.» Tesnière constate que l'«antécédent» peut suivre l'anaphorique et qu'il vaut mieux parler de *source sémantique*. En fait, ce dernier terme n'a pas pour seule caractéristique de ne rien dire des places respectives; il est aussi une image de ce qui est en cause dans la relation : le terme anaphorique semble régulièrement être *rempli*, par emprunt au terme qu'on appelle son antécédent.

10. Il n'est pas tenu compte ici rappelons-le de l'usage des termes propre à la théorie du liage, ni plus généralement des usages pour lesquels est de «coréférence» toute relation qui n'est pas nécessairement interne à un domaine syntaxique; cf. infra l'analyse du contraste (A) / (B).

11. La formulation précise de cette distinction est due à J.C. Milner (1982, p. 32-33); voir également M. Gross (1973) qui distingue clairement les deux notions.

## (B) CORÉFÉRENCE

**Pierre** est venu. **Pierre** repartira demain.

**Je** suis venu. **Je** repartirai demain.



Il faut essayer de formuler avec précision ce qui fonde la différence entre la relation illustrée en (A) et celle qu'on a en (B).

Nom propre et pronom s'opposent assez nettement : l'interprétation du nom propre est indépendante de son contexte immédiat d'usage, alors que celle de *il* ne l'est pas. L'anaphore ne concerne donc que des termes dont l'interprétation n'est pas fixée pour tout emploi, donc ne concerne que des termes à interprétation « locale ». Mais cela ne suffit pas à repérer les anaphoriques simplement parce que *je*, par exemple, est bien un terme dont l'interprétation doit être fixée pour chaque emploi, mais n'est pas anaphorique. Il est donc des termes à interprétation nécessairement locale, comme *je*, qui sont incapables de spécifier un segment particulier du contexte comme source, ou antécédent, propriété qui semble décisive pour qu'on reconnaisse qu'il y a anaphore.

Rendre compte de cette différence entre *je* et *il* n'est pas si aisé même lorsqu'on s'appuie sur les analyses désormais classiques d'E. Benveniste (1966). Benveniste oppose des « indicateurs » (*je*, *tu* et les démonstratifs notamment) qui réfèrent « constamment et nécessairement à l'instance de discours », à des formes telles que *il*, *le*, *cela*, qui ne servent « qu'en qualité de substituts abrégatifs » (op. cit. p. 251-257). Les catégories *indicateur* et *substitut* ne peuvent suffire, simplement parce qu'elles ne sont pas mutuellement exclusives; Benveniste lui-même inscrit le démonstratif dans l'une et l'autre classe. Quoi qu'il en soit par conséquent des définitions qu'on souhaite proposer pour chacune de ces classes, on ne pourra dire que *je* n'est pas un « substitut abrégatif » parce qu'il est un « indicateur »; de plus, on voit assez mal quelle définition des indicateurs permettrait d'inclure des démonstratifs comme *ce*, *cela*, les pronoms *je* et *tu*, tout en excluant *il* et *le*. Il est donc peu probable que les deux catégories mentionnées puissent en elles-mêmes justifier la différence qu'on observe entre *je* et *il* quant à la notion d'antécédent et donc aider à décrire les propriétés pertinentes associées à l'anaphore.

En revanche, l'analyse que fait E. Benveniste des particularités de *je* et *tu* permet peut-être, par comparaison, de dégager la propriété décisive pour

qu'un terme soit reconnu comme un anaphorique; voici comment E. Benveniste analyse les formes de première personne *je* et *tu* :

- (7) ... un ensemble de signes «vides», non référentiels par rapport à la «réalité», toujours disponibles, et qui deviennent «pleins» dès qu'un locuteur les assume dans chaque instance de son discours. Dépourvus de référence matérielle, ils ne peuvent pas être mal employés. (...) L'emploi a donc pour condition la situation de discours et nulle autre.

(op. cit., p. 254)

Curieusement, la première partie de (7) est presque identique à la définition donnée par L. Tesnière (1959) non de *je* et *tu*, mais des anaphoriques!

- (8) ...les anaphoriques n'ont *par eux-mêmes aucun sens* tant qu'ils ne sont pas inclus dans une phrase.

En d'autres termes, les anaphoriques sont des mots *vides sur le plan statique*. Mais ils deviennent automatiquement *pleins sur le plan dynamique*.

Ainsi, l'anaphorique *son* ne désigne par lui-même personne, et ce n'est que dans une phrase comme par exemple *Alfred aime son père* qu'il prend le sens d'*Alfred*.

L. Tesnière (1959, p. 90)

Dans les deux cas, l'idée est bien qu'une forme est nécessairement informée localement dès qu'elle est utilisée. La différence décisive entre *je* et *il* peut être formulée à partir de ce que E. Benveniste avance dans la seconde partie de (7) : *je* est automatiquement informé, ne peut être mal employé, simplement parce qu'il ne définit, pour être interprété, «aucune autre condition» que son usage. À contrario, on peut penser que *il*, s'il est également à interpréter localement, définit, lui, des conditions spécifiées pour être interprétable; c'est justement en vertu de ces *conditions* qu'il est possible d'identifier un segment du contexte comme antécédent ou source convenable pour le pronom *il*. Dans le cas le plus simple, sera identifié comme tel un groupe nominal masculin singulier en position référentielle et *il* s'interprétera comme désignation du même individu que son antécédent. Cette formulation grossière élude beaucoup de difficultés, mais inclut les traits essentiels qui régissent le phénomène. On le confirme en observant que l'anaphore est impossible lorsqu'un antécédent virtuel ne satisfait pas à

un des ces traits; il semble par exemple que les conditions qui permettent d'interpréter *il* ne sont pas réunies par les contextes qui suivent<sup>12</sup> :

- (9) V. Woolf devint un auteur à succès. **Il** pulvérisa tous les records de vente.
- (10) Woolf, un des maîtres à penser de la génération antérieure, n'a plus d'audience. **Il** n'est guère lu aujourd'hui.

On observe également que pour être simplifiée, la description n'est pas triviale, puisqu'elle mentionne des catégories grammaticales relevant de la langue (groupe nominal, masculin, singulier, position référentielle), et semble en revanche ignorer les propriétés «logiques» de l'antécédent virtuel. *Il* recrute comme antécédent un groupe nominal, qu'il s'agisse d'un terme qu'on analyserait comme désignateur<sup>13</sup> (nom propre, désignateur d'une espèce), ou d'un terme qu'on analyse souvent par analogie aux quantificateurs de la représentation logique (*un N, quelques N, aucun N*) :

- (11) Le lynx disparaîtra. **Il** est pourtant protégé.
- (12) Aucun homme ne te dira qu'il te déteste. **Il** préférera exprimer cela d'une autre manière.

Le fait décisif par conséquent qui motive la notion d'anaphore, semble être cette capacité à faire apparaître un segment du contexte comme terme «répondant» aux conditions d'interprétation qu'exige un autre terme, qu'on dit pour cette raison anaphorique. Il est en outre requis qu'il y ait *emprunt* au terme antécédent, que celui-ci par conséquent se comporte véritablement comme *source* en fixant une composante de l'interprétation du terme anaphorique.

Tels semblent être les principes essentiels de constitution du couple anaphorique / source, qui permettent de distinguer *il* des autres groupes nominaux considérés.

3 - Mais il est bien sûr d'autres anaphoriques que *il*. On doit inclure dans la classe d'autres formes pronominales de troisième personne : préverbaux (*le, lui, en, y*), fortes (*lui, eux*), prénominales (*son, leur*). En négligeant toutes

12. Dans (9) et (10), il y a bien avant *il* un groupe nominal masculin, mais il n'est pas en position référentielle. Pour beaucoup de sujets, cette configuration ne suffit pas pour que *il* soit interprété.

13. Voir S.A. Kripke (1972).

les différences et en rappelant, après K. Sandfeld (1965), qu'«aucune définition acceptable» de ce terme n'est disponible, on peut les appeler des «pronoms».

Dès lors, l'anaphore n'est plus seulement une question de référence, puisque certains pronoms semblent avoir pour source le représentant d'une catégorie lexicale. Le fait est reconnu depuis longtemps pour l'adjectif, et (6) est un exemple du phénomène. Les analyses de J.C. Milner (1978, 1982) ont établi que *en* pouvait anaphoriser un groupe nominal au sens plein, comme dans (13), ou une unité lexicale, comme dans (14) :

- (13) Tu as commis une erreur. Tu dois **en** accepter les conséquences.  
 (14) Tu as commis une erreur. Si tu **en** commets une à nouveau, tu seras désavoué.

Si nous essayons de formuler le fonctionnement propre à (14) en termes de conditions qui doivent être satisfaites par un segment du contexte, on obtient grossièrement ceci : le contexte doit fournir une unité nominale du lexique français et de genre féminin pour que l'énoncé contenant ce *en*, dit par J.C. Milner «quantitatif», soit interprété<sup>14</sup>; la référence des positions en cause n'est pas impliquée dans la mise en relation anaphorique, mais l'identité d'interprétation (14') s'oppose nettement à l'anaphore (14), tout comme celle-ci s'oppose à la coréférence :

- (14') Tu as commis une erreur. Si tu commets une erreur à nouveau...

Cette extension inévitable de la notion contraint à considérer l'anaphore comme phénomène général dont les paramètres (champ d'application, contenu) varient; il peut s'agir de référence, pour un groupe nominal pris comme un tout, de contenu lexical, si la catégorie en cause est une catégorie lexicale, etc...<sup>15</sup>

On ne considère ici que les groupes nominaux, bien que l'anaphore concerne d'autres catégories. Il est fort difficile d'identifier la classe des

14. Dans F. Corblin (1985), j'avance des arguments pour établir l'existence en français d'une anaphore spécifiquement *nominale*, isolée par un faisceau de critères morpho-syntaxiques et interprétatifs, et qui ne vaut pas seulement pour *en* quantitatif. L'appellation «Identity of Sense Anaphora», utilisée par Grinder et Postal, Bresnan (1971) repère en revanche un ensemble de données très hétérogènes.

15. J. C. Milner (1982) distingue plusieurs paramètres pour les relations d'anaphore : identité des références actuelles, des références virtuelles (du sens lexical); il distingue grâce à ces paramètres l'anaphore par *il*, par *en*, l'anaphore définie.

groupes nominaux anaphoriques et celle des pronoms; aucun de ceux qui considèrent la notion d'anaphore pour elle-même ne parvient en fait à s'y résoudre. Il y a en effet des candidats au titre d'anaphorique aussi bien parmi les positions moins spécifiées que les pronoms (positions nulles), que parmi les positions plus spécifiées que les pronoms (groupes nominaux à tête N définis et démonstratifs).

Certaines positions syntaxiques dépourvues de contenu lexical (catégories ou positions vides) ont des propriétés interprétatives comparables, sinon analogues à celles des pronoms<sup>16</sup>. Le texte (2) a pour dernier élément un groupe nominal vide anaphorique libre dont le contenu référentiel est fixé par le contexte. Bien d'autres exemples manifestent ce phénomène, notamment (15) :

(15) Je ne connaissais pas Paris, alors j'ai visité \_\_\_\_\_. Je n'ai d'ailleurs pas tellement aimé \_\_\_\_\_.

On observera que le pronom *le* ne serait pas très acceptable comme moyen de maintenir un objet de référence dans la suite. L'interprétation de la position vide ne peut donc être identifiée strictement à celle du pronom<sup>17</sup>. Il y a là deux opérations distinctes qu'il faut essayer de formuler avec précision, mais personne semble-t-il n'accepterait de parler d'anaphore seulement pour un des deux cas.

Supposons qu'on veuille arrêter là l'extension du concept. Se trouvent alors écartés de la classe des anaphoriques les termes suivants :

(16) Un chien m'a mordu. **Le chien** était enragé.  
**Ce chien** était enragé.  
**Celui-ci** était enragé.  
**Cela** m'a surpris.

Il faudrait justifier une telle décision. Il est tout à fait exact que les termes considérés s'opposent sur bien des points aux pronoms et aux positions vides, mais cela ne constitue pas un argument pour parler d'anaphore dans un cas et non dans l'autre; pronoms et positions vides s'opposent également

16. C. T. J. Huang (1984) analyse ces formes vides «libres» dans plusieurs langues.

17. (15) indique que la position vide libre interprétée par anaphore, si elle présente quelque ressemblance avec le démonstratif *cela* (cf. la succession utilisée en (2) *cela ...j'épousai*), s'en distingue assez nettement. Substituer *cela* (ou *ça*) aux places vides de (15) produit une différence assez nette.

entre eux, et tout indique déjà par ailleurs qu'il faut admettre l'existence de plusieurs classes de phénomènes anaphoriques.

En fait, pour la plupart des auteurs qui se préoccupent d'énumérer les formes qu'on peut selon eux dire anaphoriques, la liste comporte d'autres termes que les pronoms et les positions vides.

Une première extension consisterait à englober seulement les termes communément appelés pronoms parce qu'ils ne possèdent pas de tête lexicale N spécifiée in situ, alors qu'ils fonctionnent comme des groupes nominaux, soit (17) :

- (17) *anaphoriques* : il, le, en, y, celui-ci, cela...  
*non anaphoriques* : le N, ce N...

Mais pourquoi dire anaphoriques seulement les groupes nominaux qui n'ont pas de tête N in situ? On sait déjà que *je tu* peuvent être ainsi décrits sans être anaphoriques; d'autre part, une conséquence peu désirable d'une telle décision est notamment qu'elle répartit les groupes nominaux démonstratifs dans les deux classes : anaphoriques (*cela, celui-ci*), et non anaphoriques (*ce chien*). Cette décision serait peu justifiée, et n'a jamais été sérieusement défendue.

En revanche, deux hypothèses opposées sont effectivement attestées pour l'extension du concept d'anaphore, (18) et (19) :

- (18) La classe des anaphoriques englobe les groupes nominaux *définis*, mais non les groupes nominaux *démonstratifs*.  
 (19) La classe des anaphoriques englobe les groupes nominaux *démonstratifs*, mais non les groupes nominaux *définis*.

J.C. Milner (1982) formule explicitement (18), alors que L. Tesnière (1959) pour qui l'anaphore est loin d'être une question mineure, ne cite pas les groupes nominaux définis dans son énumération des anaphoriques, mais cite l'adjectif démonstratif et le pronom démonstratif<sup>18</sup>. Le seul point d'accord entre ces formulations si curieusement antagonistes est que défini et démonstratif ont des fonctionnements assez différents pour justifier qu'une frontière de catégorie les sépare. Le point précis qui est en cause ici est de déterminer quels arguments on peut invoquer pour dire que cette catégorie est l'anaphore.

18. Cf. J. C. Milner (1982, p. 25), L. Tesnière (1959, pp. 89-91).

Schématiquement, (18) soutient le classement (18') :

(18')	anaphorique
nom propre	—
je tu	—
démonstratif	—
il	+
défini	+

(19) soutient en revanche (19') :

(19')	anaphorique
nom propre	—
je tu	—
défini	—
il	+
démonstratif	+

Considérons (19'). Les éléments réunis (pronom et démonstratif) ont comme point commun qu'ils exigent de manière stricte la *reprise* d'un terme antérieur pour être interprétés; dans la plupart des cas cette reprise a pour résultat la coréférence entre l'expression source et ces termes dépendants du contexte. En revanche, comme catégorie, le défini n'est ni une forme dont l'interprétation dépend nécessairement du contexte, ni une forme dont les emplois dépendants exigent coréférence. Si l'interprétation du défini est générique, il semble «autonome»; on vérifie même que si *le N* désigne l'espèce entière des Ns, toute anaphore est exclue; il y a anaphore en (20), mais non en (21) :

(20) Un chien mordit son maître parce que **le chien** ne l'avait pas reconnu.

(21) Un chien ne mord jamais son maître, car **le chien** est un animal très fidèle.

Le défini modifié peut également apparaître comme terme quasiment autonome et n'impliquer aucune dépendance aux termes du contexte immédiat de son usage; c'est le cas notamment de groupes nominaux comme : *le double de quatre, le père de Jean*. Certains emplois enfin, qu'on dit le plus souvent «associatifs», impliquent dépendance sans reprise, comme (22) :

(22) Jean avait faim, et **le repas** n'était pas prêt.

Ce sont très probablement ces emplois autonomes et associatifs qui conduisent à ne pas intégrer la catégorie *défini* dans la classe des formes qui

s'interprètent nécessairement par reprise comme le pronom et le démonstratif. Si on fait cela, on considère que la propriété cruciale pour reconnaître ce qu'on appelle anaphore, c'est la nécessité qu'une catégorie s'interprète comme la reprise d'un élément contextuel. Il s'agit d'un point de vue en lui-même défendable, mais on voit qu'il présente au moins un inconvénient, puisque dans certains emplois, les groupes nominaux *définis* s'interprètent comme reprise :

(23) Marie avait faim, et **la jeune fille** n'avait plus rien à manger.

Considérons (18'), qui consiste à tenir que (23) est bien un phénomène d'anaphore, alors que (24) n'en est pas un :

(24) Marie avait faim, mais **cette jeune fille** n'avait plus rien à manger.

Naturellement, il ne peut être question de justifier cela en disant que (24) est un emploi du démonstratif, suffisamment expliqué grâce à cette seule appellation, et par elle distingué des phénomènes qu'on étudie sous le chef de l'anaphore. Il n'est pourtant pas rare que la question ne soit même pas posée de savoir quel rapport on autorise entre les catégories *démonstratif et anaphore*; souvent, il est admis que «démonstratif» suffit à isoler une classe de phénomènes, et le terme d'anaphore n'est utilisé que pour d'autres phénomènes de dépendance contextuelle. Cependant, rien n'empêche, on vient de le voir, de considérer le démonstratif comme un anaphorique, et il est donc indispensable de justifier le point de vue inverse, en le fondant sur ce qui différencie les reprises illustrées par (23) et (24), et en établissant que cette différence sépare l'anaphore (23) de ce qui n'est pas elle (24). J.C. Milner (1982) est un des rares auteurs qui s'explique clairement sur les raisons qui le conduisent à adopter ce point de vue. En substance, l'explication est la suivante : pour le démonstratif, la mise en rapport au contexte, disons la détermination d'un antécédent, se fait de manière automatique; en utilisant *ce*, le sujet d'énonciation «coréfère un groupe nominal», pose qu'il a même référence qu'un terme du contexte immédiat, et l'opération ne suppose aucune «information supplémentaire»; ainsi, la coréférence s'établira très naturellement en (25)<sup>19</sup> :

(25) **Ton frère** m'a parlé; **ce professeur agrégé** est un ignorant.

---

19. (25) est un exemple de Milner (1982, p. 25).

En revanche, lorsqu'il s'agit d'un pronom (au sens étroit qu'on donne ici à ce terme), ou d'un groupe nominal défini, la détermination de l'antécédent s'effectue en vertu des conditions spécifiées dérivables du contenu du groupe nominal lui-même : *le Ni* par exemple suppose qu'un élément du contexte ait été identifié comme un Ni; cela explique que (25) et (26) aient un statut analogue, mais non (27) et (28) :

(26) **Un professeur agrégé** m'a parlé. **Ce professeur agrégé** est un ignorant.

(27) **Ton frère**<sub>i</sub> est venu. **Le professeur agrégé**<sub>i</sub> est un ignorant.

(28) **Un professeur agrégé**<sub>i</sub> est venu. **Le professeur agrégé**<sub>i</sub> est un ignorant.

Pour reprendre les termes de J. C. Milner, «[les phrases comportant un démonstratif] sont compréhensibles, même par quelqu'un qui ignorerait la coréférence en cause; en fait il en serait informé par l'énoncé lui-même qui en ce sens contient tout ce qui est requis pour l'interprétation. C'est qu'il n'y a pas ici présupposition, mais position : le déictique *ce* est en tant que tel lié à une opération du sujet d'énonciation, qui, de même qu'ailleurs il montre un objet, ici «coréférence» un groupe nominal» (op. cit., p. 25). Il semble alors que ce qui est considéré comme spécifique pour l'anaphore, c'est son fonctionnement «présuppositionnel», ou dans nos termes, le fait que le groupe nominal détermine des conditions spécifiées contraignant les contextes où il est interprétable.

Il est possible de souscrire à cette analyse de la différence entre le défini et le démonstratif sans en conclure que cette différence permet de définir l'anaphore. Si l'anaphore est repérée comme interprétation nécessairement locale assortie de conditions capables de recruter un segment du contexte comme source, on doit semble-t-il considérer les démonstratifs comme des anaphoriques. Il est vrai que les *conditions* en cause sont peu contraignantes<sup>20</sup> et que l'opération interprétative associée au démonstratif possède des particularités. La manifestation la plus nette de ces particularités est probablement celle qui a été notée par le logicien P.T. Geach (1962) : l'impossibilité d'utiliser un groupe nominal démonstratif dans un acte de nomination indépendante. Pour donner un exemple simple, inspiré des analyses

20. Cependant, ces conditions ne sont pas nulles, ce qui suffit à distinguer le démonstratif de *je tu* (cf § 2). Il suffit que *je* soit prononcé pour être saturé, ce qui n'est évidemment pas le cas du démonstratif.

de Geach, on observera qu'il est impossible de donner pour *titre* à un tableau un démonstratif : «*cette jeune fille à la rose*», «*celle-ci*», «*cela*». En revanche, le même tableau s'intitulera aisément : «*la (une, Ø) jeune fille à la rose*», «*elle*», «*toi*». Par-là, le démonstratif s'oppose comme on le voit à tout segment nominal. Enregistrer ces particularités du démonstratif (il y a d'ailleurs aussi des différences importantes entre défini et pronoms) ne conduit pas nécessairement à admettre que *démonstratif* et *anaphore* sont des catégories mutuellement exclusives. Sans contredire les données intuitives, on peut réunir défini (certains emplois) démonstratif et pronom sous la notion d'anaphore, considérant que la propriété décisive est la capacité à faire reconnaître un terme comme antécédent : il est alors possible de parler d'anaphore définie, pronominale, démonstrative.

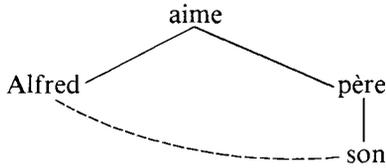
La discussion qui précède se contente de survoler quelques-unes des données pertinentes. Elle établit au moins qu'il n'est pas aisé de justifier des limitations pour la classe des anaphoriques; mieux vaut l'admettre clairement, même si certains en tirent la conclusion que la notion perd par là toute valeur. En fait, il suffit que certains groupes nominaux ne soient pas interprétables par anaphore, ce qui est le bien le cas, pour que la notion soit nécessaire dans la description des langues naturelles. Que l'anaphore apparaisse comme une notion de très large extension demande seulement qu'on étudie le détail de ses manifestations en cherchant à les ramener à quelque principe central dérivé du contenu intuitif de la notion : dépendance, recrutement d'un terme comme source, reprise de la source dans l'interprétation du terme dépendant.

4 - La question est en somme «Qu'est-ce-qu'une relation anaphorique?», ou encore «Comment expliquer que certains segments font apparaître un terme déterminé du contexte comme antécédent ou source nécessaire pour fixer leur propre interprétation?»

Dans la théorie de Tesnière<sup>21</sup>, il existe deux sortes de connexions sémantiques : des connexions qui doublent les connexions structurales, donc se déduisent des relations syntaxiques (A) et des connexions dites par Tesnière «supplémentaires», auxquelles «ne correspondent aucune connexion structurale» (B); ces dernières sont pour Tesnière des connexions *anaphoriques*. Ainsi, dans le stemma (29)

21. Cf. L. Tesnière (1959, chap. 21, chap. 42 notamment.)

(29) Alfred aime son père.



*son* est en connexion sémantique (A) avec *père* et en connexion sémantique (B) (notée par un trait pointillé) avec *Alfred*. Les connexions (A) expriment selon Tesnière un rapport de «détermination» (*son* → *père*), alors que les connexions (B) expriment l'identité. La connexion anaphorique est par conséquent définie de deux manières : de manière négative (elle n'est pas la lecture sémantique d'une relation structurale), de manière positive (elle exprime l'identité). Il ne semble pas exister de relation nécessaire entre ces deux prédicats, entre le fait qu'une relation soit «supplémentaire», et le fait qu'elle exprime l'identité. D'autre part, si les connexions en question ne sont pas associées aux dépendances structurales, quel est le principe qui les assigne?

Même si elle ne s'exprime pas toujours clairement dans les mêmes termes, l'idée qui réunit la plupart des approches de l'anaphore est qu'on a affaire à une opération déclenchée par une forme insuffisamment spécifiée, incomplète; l'opération de mise en rapport au contexte a pour effet de saturer une forme qui exige de l'être. Il y a de cela quelques témoignages assez nets : il est typique que l'étude de l'anaphore ne peut contourner la question des positions (ou catégories) vides, qu'elle accorde une place privilégiée aux formes peu spécifiées (pronoms), et peut difficilement se passer de la notion d'«accord» entre l'anaphorique et son antécédent. Pour Tesnière par exemple, (cf(8) supra) l'anaphorique est «vide», et l'anaphore détermine une source pour qu'il devienne «plein»; le schéma général est bien celui qu'on vient de résumer, bien que les formules de Tesnière ne puissent pas être prises à la lettre : *son*, ou *il* ne sont pas vides et il conviendrait, de toutes manières, de savoir ce qu'on entend par position *pleine*. De telles approximations peuvent avoir des effets négatifs pour l'analyse du phénomène, surtout parce qu'elles dispensent d'avoir à préciser ce qu'on donne exactement comme *moteur* pour l'anaphore. Ainsi, si on nous dit qu'une position *vide* est «remplie» grâce au contexte, on n'en demandera peut-être pas la raison, tant il paraît naturel qu'une position vide ne puisse le rester. Mais dès qu'il est des positions non vides qui déclenchent une

opération du même ordre, une formulation plus rigoureuse devient indispensable : *il*, par exemple, possède une forme sonore, et des traits inhérents de personne genre et nombre et l'explication de l'anaphore par le «vide» ne s'impose plus avec la même évidence.

Pour *il*, il serait plus exact de dire qu'on se trouve devant une interprétation qui demande à être complétée, ce qui se fait régulièrement grâce au contexte. On déduirait ainsi assez naturellement la notion d'*accord*, laquelle est effectivement pertinente pour la saturation contextuelle : *il* possède des traits propres de genre et nombre, ce qui définit des conditions déterminées sur la classe des termes qui peuvent le compléter; il y faudra notamment une unité nominale de même genre et nombre, laquelle peut être fournie par un groupe nominal à tête N (anaphore stricto sensu), ou directement par la situation («exophore»).

Il est bien d'autres raisons qui contraignent à parler d'*incomplétude* plutôt que de *vide*; la plus importante est peut-être fournie par les positions «vides» libres elles-mêmes. Une structure dans laquelle on reconnaît qu'il y a une position ou catégorie vide est, semble-t-il, une structure capable de manifester une incomplétude déterminée : un terme effectivement présent définit la nécessité d'interpréter une catégorie en une position où aucune sélection lexicale n'est opérée. C'est sur ce principe qu'on reconnaît une catégorie vide déterminée (respectivement N'' et N, ou N') dans (30) et (31) :

(30) Je lutterai pour \_\_\_\_\_.

(31) Je prendrai le \_\_\_\_\_ bleu.

L'anaphore libre qu'on observe pour ces deux cas consiste à compléter grâce au contexte les positions non saturées, dans le respect des conditions qui les contraignent c'est-à-dire, pour (31) par exemple, à interpréter un N masculin tiré du contexte dans la position indiquée. Une description explicite du phénomène associé à (31) demande qu'on distingue les éléments suivants :

- a) *le bleu* est perçu comme structure incomplète.
- b) la structure de référence est *le Ni bleu*, dans laquelle Ni est un item du lexique français de genre masculin.
- c) *le bleu* s'interprète nécessairement comme *le Ni bleu*, et Ni est nécessairement extrait du contexte pour être interprété en cette place.

Globalement, on a donc anaphore lorsqu'une structure manifeste in situ une incomplétude déterminée pour une position; cela ne peut se concevoir naturellement que par *comparaison* avec la structure complète, car c'est seulement ainsi qu'on peut spécifier une incomplétude déterminée. Le *moteur* de l'anaphore serait la nécessité de se ramener, grâce au contexte, à une structure complète à chaque fois que celle-ci ne l'est pas; d'où les *conditions* qui pèsent sur l'emploi des anaphoriques et la nécessité d'une opération contextuelle qui doit apporter à la forme ce qui lui manque.

On expliquerait plus généralement ainsi l'existence du phénomène d'anaphore dans les langues naturelles : une langue définit des configurations saturées, complètes, et relativement à celles-ci des configurations qui par comparaison manifestent telle incomplétude déterminée in situ; pour être interprétable toute configuration incomplète doit être ramenée grâce au contexte à la configuration complète correspondante. C'est peut-être un tel schéma qui permettrait d'exprimer le mieux ce qui particularise les langues naturelles. On adopte parfois une perspective fonctionnelle sur l'anaphore, consistant à dire, d'une manière ou d'une autre, que l'anaphore nous dispense de répéter des termes déjà mentionnés dans un contexte; E. Benveniste (cf. supra § 2) parle de «substituts abrégatifs plus maniabiles». Mais, comme on l'a vu (§ 1), les langues naturelles ne semblent pas spécialiser tel ou tel signe dans cette fonction de répétition; en fait, l'interprétation «répétition» n'est pas une primitive, mais plutôt un produit qui s'obtient grâce au système complétude / incomplétude; on peut dire par exemple que *il* est un substitut de son antécédent dans l'énoncé où figure le pronom, qu'il y «représente» son antécédent; cependant, ce qui semble constituer l'unité *il*, c'est qu'elle est perçue comme groupe nominal incomplet, qui demande par conséquent à être saturé grâce au contexte. Cela reste vrai qu'on considère l'anaphore stricto sensu ou l'exophore.

5 - En avançant ce principe d'explication pour la mise en relation on suggère implicitement une manière de définir des opérations anaphoriques. On suppose qu'un anaphorique «emprunte» au contexte les éléments requis pour être saturé. Sur ce point, on peut avoir accès à des données, observer que tel contexte linguistique (un énoncé) permet de saturer l'anaphorique, que tel autre ne le permet pas, qu'il y a des situations intermédiaires, que la saturation peut s'accompagner d'effets de sens particuliers<sup>22</sup>, etc... Il

22. Voir par exemple l'emploi de *cela* et de la position vide en (2), ou la brève discussion de l'exemple (15).

s'agirait alors de définir une forme particulière en termes d'exigence à satisfaire de telle sorte qu'on dérive les phénomènes de saturation contextuelle qu'on observe, et seulement ceux-là.

Dire que (A) est anaphorique est en somme bien trop vague; il faudrait se donner les moyens conceptuels de dire *en quoi* (A) est anaphorique.

Supposons que *il* admette pour l'essentiel l'analyse suivante : *il* groupe nominal sans tête N in situ doit être saturé grâce à une opération contextuelle qui lui associe une référence classifiée sur un domaine nominal; on s'intéresse tout spécialement au fait que *il* ne possède pas de contenu nominal et que le contexte doit lui en fournir un. Cette hypothèse, consistant à dire que l'anaphore est déclenchée (au moins en partie) par l'absence de contenu lexical pour le pronom *il*, est formulée dans des termes différents par J. C. Milner (1982). On peut alors se demander ce qu'il en est des autres groupes nominaux du français qui, comme *il*, sont interprétables dans une position référentielle et, comme lui, dépourvus de tête nominale : *cela*, *celui-ci*, *en*.

(32) **Celui-ci** va tomber.

(33) **Cela** va tomber.

(34) Tu **en** as fait tomber une.

Pour l'intuition linguistique ces opérations sont distinctes les unes des autres et distinctes de l'opération associée à *il*, mais les instruments d'analyse communément utilisés sont bien peu opérants : on parle dans les quatre cas de formes pronominales et le seul clivage bien admis oppose deux démonstratifs à deux pronoms «tout court». Mais il est bien clair que les deux démonstratifs, par exemple, s'opposent crucialement; on comparera pour s'en convaincre (35) et (36) :

(35) Il consulta sa montre. **Celle-ci** marquait deux heures.

(36) Il consulta sa montre. **Cela** marquait deux heures.

Sans entrer ici dans le détail de l'analyse<sup>23</sup>, on peut rapidement indiquer dans quelle direction le schéma indiqué permet de la conduire. Il n'est pas certain que les quatre termes cités supposent emprunt au contexte d'un Ni à interpréter dans la position anaphorique; *cela* par exemple, pourrait très

23. Une typologie des opérations anaphoriques est proposée dans F. Corblin (1985).

bien s'analyser comme démonstratif sans tête N, mais néanmoins de ce point de vue complet, saturé. La dislocation en *de N'*<sup>24</sup>, par exemple, oppose *cela* à *celui-ci* et à *en* :

- (37) \*Est-ce-que cela te plaît, de chapeau?
- (38) Est-ce-que celui-ci te plaît, de chapeau?
- (39) Est-ce-que tu en avais un, de chapeau?

Certains trouveront que (38) et (39) ne sont pas excellents, mais tous s'accorderont à trouver qu'il y a une différence nette entre (37) d'une part, totalement inacceptable, et les deux autres exemples d'autre part. De cela on peut sans doute déduire que *celui-ci* (à la différence de *cela*) exige emprunt au contexte d'une unité nominale; cependant, pour *celui-ci*, il s'agit d'une opération autonome, parfaitement indépendante de celle qui fixe la référence du groupe nominal, opération analogue à celle qui joue pour *en* dans (39). Pour *il*, c'est une opération globale qui sature le groupe nominal anaphorique en lui conférant une référence classifiée sur un domaine nominal; c'est semble-t-il ce qu'indiquent les données fournies par la dislocation en *de N'*, dont le contenu est purement nominal : elle est possible pour *celui-ci* (38), mais non pour *il* :

- (40) \*Il est très beau, de chapeau.

En revanche, un groupe nominal ordinaire sera disloqué grâce à *il*, mais non grâce à *celui-ci* :

- (41) Il est très beau, ton chapeau.
- (42) \***Celui-ci** est très beau, ton chapeau.

Il s'agira en somme, pour ces groupes nominaux, de formuler avec précision quelle incomplétude caractérise chaque forme, de telle sorte que les données de saturation, dont nous venons de présenter une partie, se trouvent expliquées.

À priori, le principe d'explication n'exclut en rien les groupes nominaux pourvus d'un contenu nominal (définis et démonstratifs). Là encore, il s'agirait de préciser quelle exigence de complétude satisfait la mise en rapport au contexte. Celle-ci est sans aucun doute liée au fait que ces formes s'interprètent comme désignateurs et le rapport au contexte fixe dans les

24. La dislocation en *de N'* a été reconnue et distinguée des dislocations ordinaires dans J.C. Milner (1978); il est généralement admis que les dislocations reposent sur une relation anaphorique.

deux cas une référence pour le groupe nominal. Il faudrait que les formulations expliquent les données les plus significatives qui réunissent ces deux catégories, de même que celles qui les opposent (cf. § 3).

Le cadre général proposé permettrait en somme d'explorer le détail des données de saturation contextuelle pour déboucher sur une typologie des opérations anaphoriques libres, typologie qui semble indispensable pour aborder dans toute sa complexité la construction des chaînes de référence dans les discours ou les textes; on souligne souvent que l'anaphore autorise à construire des configurations référentielles qui n'ont pas d'équivalent dans les systèmes formels, mais peut-être accorde-t-on trop peu d'attention au fait que ces chaînes de référence «naturelles» reposent sur des opérations *distinctes*, qu'il importerait de décrire avec précision.

Les remarques qui précèdent tendent à montrer que la notion d'*anaphore* (libre) est une notion nécessaire pour décrire les langues naturelles, mais qui ne peut se révéler utile qu'à condition d'être approfondie; ces remarques suggèrent en outre une voie pour conduire ce travail.

*Francis Corblin*  
*CNRS, DRL*  
*Université Paris 7*

## Références

- BENVENISTE, E. (1966) *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BRESNAN, J. (1971) «A note on the notion «identity of sense anaphora» dans *Linguistic Inquiry*, n° 2.
- CHASTAIN, C. (1975) «Reference and Context» dans *Language, Mind and Knowledge*, K. Gunderson ed., University of Minnesota Press, Minneapolis.
- CHOMSKY, N. (1981) *Lectures on Government and Binding*, Foris, Dordrecht.
- CHOMSKY, N. (1982) *Some Concepts and Consequences of the Theory of Government and Binding*, M.I.T. Press, Cambridge, Massachusetts.
- CORBLIN, F. (1985) *Anaphore et interprétation des segments nominaux*, thèse d'État, Université Paris VII.
- GEACH, P. T. (1962) *Reference and Generality*, Cornell University Press.
- GRINDER et Postal (1971) «Missing antecedents» dans *Linguistic Inquiry*, n° 3.
- GROSS, M. (1973) «On Grammatical reference» dans F. Kiefer et N. Ruwet eds., *Generative Grammar in Europe*, Dordrecht, Reidel.
- HALLIDAY, M.A.K. et R. Hasan (1976) *Cohesion in English*, Londres, Longman.
- HUANG, C.T.J. (1984) «On the Distribution and Reference of Empty Pronouns» dans *Linguistic Inquiry*, vol. 15, n° 4.
- KAPLAN, D. (1972) «What is Russell's theory of descriptions?» dans *Bertrand Russell : a collection of Critical Essays*, Anchor Books.
- KRIPKE, S.A. (1972) «Naming and Necessity» dans *Semantics*, Cambridge University Press.
- MILNER, J.C. (1978) *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Gallimard.
- MILNER, J.C. (1982) *Ordres et raisons de langue*, Paris, Gallimard.
- QUINE, W.V.O. (1960) *Word and Object*, M.I.T. Press, Cambridge.
- SANDFELD, K. (1965) *Syntaxe du français contemporain, tome 1, Les pronoms*, Champion, Paris.
- STENNING, K. (1978) «Anaphora as an Approach to Pragmatics» dans *Linguistic Theory and Psychological Reality*, Halle, Bresnac Miller, eds.
- TESNIÈRE, L. (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, Paris.
- VENDLER, Z. (1967) *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press.